

FICHE INDIVIDUELLE

POINT JEUNES



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE

Nom : Prénom(s) : Sexe : M ou F

Date et lieu de naissance :

Lieu de résidence : Parents - Maman - Papa - Alterné - Autre

Téléphone du jeune :

Établissement scolaire ou structure spécialisée :

Activités pratiquées (sportive, artistique, autres...) :

Votre enfant est-il en situation de handicap ? oui non

Merci de joindre la notification MDPH + AEEH et le livret d'accueil (à demander lors de l'inscription)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé (e) Veuf (ve) Séparé(e)

N° d'allocataire : Nom du bénéficiaire : Régime général : CAF MSA

Responsable légal	Responsable légal
Nom/Prénom:	Nom/Prénom:
Adresse:	Adresse:
Téléphone:	Téléphone:
Mail:	Mail:
Profession :	Profession :
Nom de l'employeur :	Nom de l'employeur :
Téléphone :	Téléphone :

Nous communiquons les informations du Point Jeunes par mail ainsi que sur un groupe WhatsApp.
Souhaitez-vous-en faire partie ? Les parents : Oui/Non. Le jeune : Oui/Non

SANTE

Allergies : médicamenteuse oui non alimentaire oui non

Traitement médical :

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants.

Préciser les difficultés de santé (allergies, maladie...) et la conduite à tenir. Fournir le PAI le cas échéant.

Recommandations utiles (Asthme, Port de lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires, etc...) :

Médecin traitant :

Nom : Ville : Téléphone :

DROIT A L'IMAGE

Autorisez-vous le Centre d'Animation à diffuser des photos et vidéos de votre enfant :

- Dans les films lors des manifestations, fêtes du centre, expositions.... oui non
- Sur les sites internet tenus par Elgarrekin (site, facebook, instagram...) oui non

HOSPITALISATION / ASSURANCE

En cas d'urgence, un adolescent accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital approprié. La famille est immédiatement prévenue par nos soins.

N° de sécurité sociale du responsable du jeune :

Adresse du centre de sécurité sociale :

Nom de la mutuelle + numéro d'adhérent :

Nom d'assurance extrascolaire + numéro d'assuré :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e), père, mère, tuteur, responsable légal du jeune :

- Déclare inscrire mon enfant au Point Jeunes et l'autorise à pratiquer l'ensemble des activités proposées à l'exception de :
- J'autorise la direction à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant (médecin, hospitalisation...)
- Je m'engage à payer la part des frais de séjour incomptant à la famille, les frais médicaux d'hospitalisation et d'opérations éventuels.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur. Et certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.
- J'autorise mon enfant à quitter momentanément le Point Jeunes et à y revenir ;
Lors de son absence l'association se décharge de toute responsabilité
- J'autorise la structure à conserver mes données personnelles dans mon dossier.

Pour que l'inscription soit complète, il faut fournir en même temps que ce document :

- Le règlement intérieur du Point Jeunes signé
- Fournir la photocopie du carnet de santé (vaccins) ou certificats de vaccinations du jeune
- La photocopie de sa pièce d'identité (carte d'identité et/ou passeport) et de ses tuteurs
- La photocopie de sa carte vitale et européenne s'il en a eu.
- Les 25 euros d'adhésion annuelle (de janvier à décembre) au Centre d'Animation Elgarrekin
- Le test de « Pass nautique » si le jeune l'a obtenu.
- Fournir une attestation d'Assurance Responsabilité Civile ou extra-scolaire

Date.....

Signature du jeune,

Signature du responsable légal,



REGLEMENT INTERIEUR DU POINT JEUNES

Le Centre d'Animation Elgarrekin est une association loi 1901 créée en 1993. Aujourd'hui on compte cinq secteurs d'activités (Centre de loisirs, Point Jeunes, Handi Ressources, Espace de vie Sociale, ludothèque inclusive) afin de répondre aux besoins des habitants de Saint Pierre d'Irube et de ses alentours.
Le Point Jeunes est le secteur d'Elgarrekin répondant aux besoins des 11-17 ans.

I - DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCUEIL ET A L'ACCÈS

Le Point Jeunes est déclaré en tant qu'Accueil de Loisirs sans hébergement auprès des services de la Jeunesse et des Sports. Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont définies par divers textes de lois. La direction et l'Animation seront assurées par des animateurs diplômés.

Public accueilli :

Le local du Point Jeunes situé à proximité du Centre d'Animation Elgarrekin accueille des jeunes de 11 à 17 ans de la commune.

Les Activités pratiquées :

Le Point Jeunes est un lieu :

- De rencontres avec les copains et les animateurs ;
- D'orientation et de recherche d'informations, de partenaires... ;
- D'échanges, de discussions, d'écoute ;
- D'initiatives et d'investissement qui permettent aux jeunes d'organiser leurs loisirs et de réaliser leurs projets.

De nombreuses activités peuvent être proposées par les animateurs : jeux de société, activités manuelles, activités culturelles, activités sportives, séjours, sorties, ainsi que mettre en place des projets ...
Une implication des jeunes dans les actions d'autofinancements est nécessaire pour pouvoir participer aux séjours mis en place.

Les contre-indications éventuelles liées à certaines activités, devront être très clairement notifiées sur la fiche d'inscription à l'endroit prévu.

II - LA MODALITÉ D'ACCUEIL :

Les jeunes seront sous la responsabilité du Centre d'Animation Elgarrekin dans les locaux du Point Jeunes ainsi que durant les animations organisées sous couvert du respect de ce règlement.

Vous devez spécifier clairement, sur la fiche d'inscription, si votre enfant a le droit de quitter momentanément le Point Jeunes et à y revenir. Sachant que lors de son absence l'association se décharge de toute responsabilité.

Le Point Jeunes est ouvert :

- Les vendredis de 17h30 à 21 h
- Les Vacances Scolaires : horaires variables (se référer au programme d'animation)

Autorisation parentale :

Lors des sorties hors de la commune, une autorisation parentale spécifique sera exigée et des horaires précis seront imposées.

Les animations organisées par le Point Jeunes pourront se dérouler dans différents lieux de la commune sans qu'il soit demandé une autorisation spécifique.

III - CONDITIONS D'INSCRIPTION

1) Les documents nécessaires :

- La fiche d'inscription et le règlement d'intérieur devront être remplis et signés par le jeune et ses parents
- Fournir une attestation d'Assurance Responsabilité Civile ou extra scolaire

Pour des raisons de sécurité, nous nous réservons le droit de refuser l'accès de la salle aux adolescents dont les familles n'auront pas respecté ces formalités d'inscription ou si le jeune ne respecte pas les règles de vie établies avec leurs animateurs.

2) Les tarifs :

Afin de participer aux activités du Point Jeunes, il est obligatoire d'être adhérent au Centre d'Animation Elgarrekin. L'adhésion s'élève à 25 €/famille/an. (De janvier à décembre)

- L'accueil durant les heures d'ouverture du Point Jeunes est gratuit.
- Pour les différentes sorties, une participation financière sera demandée.
- Pour les camps et les séjours, la tarification sera adaptée aux quotients familiaux.

IV - LE RESPECT et RESPONSABILITE

- Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur;
- Alcool, drogue et tout produit illicite sont strictement INTERDITS ;
- Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse ;
- Toute utilisation d'internet abusive sera sanctionnée (achat peu scrupuleux, visite sur des sites non autorisée dans le cadre de l'animation de jeunes) ;
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate ;
- En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les adolescents seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés
- L'Association décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les jeunes
- Il est obligatoire d'éteindre ou poser son portable pendant l'animation
- Il est interdit d'apporter des produits dangereux

V - DROIT A L'IMAGE

Lors des animations, il est possible que votre enfant soit pris en photo pour les diffuser dans des vidéos, des expos photos, site internet, facebook

L'autorisation se trouve dans la fiche de renseignements de l'enfant à remplir impérativement lors de l'inscription.

VI - SANCTION

Le non-respect du règlement entraînera des missions de réparation à l'égard de la structure ou/et l'exclusion temporaire voire définitive sans pouvoir prétendre à un remboursement.



11 rue Candelé, 64990 Saint Pierre d'Irube - Tél : 05 59 44 08 17 - Siret : 39089440000022
Mél : pj.elgarrekin@yahoo.fr - Site : www.centreanimationelgarrekin.fr





COUPON REGLEMENT INTERIEUR A REMETTRE AU POINT JEUNES

Je soussigné (parents)..... responsable de (Jeune)..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que mon enfant ; Et autorise la structure à conserver mes données personnelles dans mon dossier.

Signature obligatoire du jeune et de ses parents et/ou du responsable légal.

Ce règlement est à remettre aux animateurs du Point Jeunes.

Sans retour du règlement intérieur signé, le jeune ne pourra participer à aucune des sorties et/ou activités organisées par le Point Jeunes.

Le Président M.ALLEMAN



COUPON REGLEMENT INTERIEUR A REMETTRE AU POINT JEUNES

Je soussigné (parents)..... responsable de (Jeune)..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que mon enfant ; Et autorise la structure à conserver mes données personnelles dans mon dossier.

Signature obligatoire du jeune et de ses parents et/ou du responsable légal.

Ce règlement est à remettre aux animateurs du Point Jeunes.

Sans retour du règlement intérieur signé, le jeune ne pourra participer à aucune des sorties et/ou activités organisées par le Point Jeunes.

Le Président
M.ALLEMAN

Le Jeune

Les parents ou responsable légal

